

milice, mais aussi, en très grande mesure, pour les besoins du public dans toutes les petites collectivités du pays. Si, cette année, j'avais pu me rendre à toutes les demandes, non seulement des partisans du Gouvernement, mais d'honorables députés de tous les groupes de cette Chambre, au sujet des salles d'exercices nécessaires, il aurait fallu 5 millions de plus. Telle est la véritable situation du point de vue de la défense. Je reçois, tous les jours, des télégrammes et des lettres de personnes me demandant de prêter les salles d'exercices pour des réunions publiques, qui très souvent ont un but charitable. Actuellement, ces salles rendent de magnifiques services dans les petites collectivités de tout le Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Il y a trois choses que je désirerais porter à l'attention du ministre et sur lesquelles j'aimerais connaître son opinion avant la fin de la séance. La première a trait aux fournitures. Le ministre a fait observer qu'il reçoit des demandes touchant l'utilisation des salles d'exercices pour des fins d'intérêt public et j'approuve absolument tout ce qu'il a dit quant à la nécessité de ces édifices. Cependant un règlement existe à l'effet que les fournitures de la milice, à l'exception du tapis en caoutchouc, ne peuvent être prêtées. Naturellement, cet article du règlement n'a pas été observé; j'ai par devers moi une liste que j'ai obtenue d'une source autorisée d'un bon nombre de ces demandes de prêts. Je veux bien faire comprendre au ministre que le favoritisme politique ne devrait pas s'exercer en ce qui regarde ces questions.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien; très bien.

Le très hon. M. BENNETT: Par exemple, on a prêté des épées. Le règlement est très sévère; de fait, il est pour ainsi dire prohibitif à mon avis. On prête aussi des tentes parfois ainsi que d'autres fournitures du département. Je suis d'avis que le ministre devrait se convaincre personnellement que l'on pratique l'impartialité touchant ces prêts.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien; très bien.

Le très hon. M. BENNETT: La seconde question que je désire soulever est beaucoup plus grave. Il s'agit de savoir si oui ou non nous devons faire fabriquer des armes par des compagnies particulières au Canada. La vérité, c'est que les documents déposés touchant un accord conclu pour la fabrication des mitrailleuses Bren font voir que l'on alloue un bénéfice de 10 p. 100.

L'hon. M. MACKENZIE: Du tout. C'est la limite fixée, mais les bénéfices sont bien moins élevés que cela.

Le très hon. M. BENNETT: Je devrais dire que l'on envisage un bénéfice possible de 10 p. 100. A maintes reprises, nous avons débattu cette question; des articles et même des volumes ont été écrits dénonçant les effets pernicieux de cette méthode sur la population du pays.

Et cependant nous avons conclu un marché avec une entreprise particulière, par l'entremise d'un homme inexpérimenté dans ce genre d'affaires; ce monsieur n'a rien à faire avec la fabrication des armes et il a acquis les anciennes machines usagées de la John Inglis Company, qui sont désuètes au vu et au su de toute la population de Toronto; à cette installation nous avons ajouté notre propre outillage d'une valeur de \$250,000. Je crois que c'est là sa valeur estimative. Nous avons donné cet outillage en pur don sous prétexte que cela sera de nature à réduire le coût des armes que nous ferons fabriquer; de plus, nous avons donné une commande pour la fabrication des mitrailleuses Bren et obtenu une autre commande de la Grande-Bretagne. Cette transaction serait peut-être justifiable si elle avait pour effet de permettre à un autre pays du Commonwealth d'obtenir des armes qu'autrement il n'aurait pu obtenir aussi rapidement et d'une façon aussi satisfaisante; cependant, dans l'intervalle, il nous faut construire la fabrique en utilisant le vieil outillage désuet de la Inglis Company, de Toronto, plus notre outillage qui date d'au moins 25 ans et je crois que certaines machines sont encore plus vieilles que cela.

Je ne suis pas en mesure de parler avec autorité de l'outillage; cependant, je soutiens que la fabrication moderne est fondée sur la supposition qu'un pareil outillage est démodé et il y a longtemps qu'il est considéré comme peu satisfaisant pour la fabrication d'armes.

L'hon. M. MACKENZIE: Je puis faire observer que nos conseillers techniques sont d'un avis contraire au sujet de cet outillage.

Le très hon. M. BENNETT: Si je comprends bien, certaines gens sont d'avis que les machines lourdes, qui sont toujours utiles et ne deviennent jamais démodées tant qu'elles ne sont pas absolument usées et ne peuvent plus fonctionner, sont acceptables; cependant, la fabrication de ces armes de grande précision doit se faire avec un outillage moderne plutôt qu'avec l'outillage démodé que possède cette compagnie ou nous-mêmes.

Nous devrions donc avoir un exposé de fait à ce sujet, car, à mon avis, il est injustifiable de créer des compagnies particulières dans le but de fabriquer des armes, à moins d'invoquer une raison valable concernant les intérêts du Canada ou du Commonwealth.